

Bulletin d'information à l'intention des créanciers

Procédure d'insolvabilité Phoenix Kapitaldienst GmbH Situation au 18/12/2014

Échéancier

L'établissement du rapport d'audit du vérificateur des comptes finaux a malheureusement pris un nouveau retard. Ce rapport n'a été soumis au tribunal de l'insolvabilité par l'auditeur que le 10 décembre 2014. Il faut maintenant que le tribunal en prenne connaissance et l'évalue. Ces travaux ne pourront plus être menés à bien pendant l'année courante.

A condition qu'aucune complication imprévue ne se produise, le tribunal se propose de promulguer les décisions qui s'imposent, en particulier la date de l'audience finale, en janvier 2015. Ensuite, on pourra envoyer, comme on l'a déjà annoncé, une circulaire aux créanciers pour leur faire part de cette décision et des extraits du tableau.

Compte tenu des expériences des derniers mois, je n'ose plus faire de pronostics quant à la date de l'audience finale. Vous pouvez être sûrs néanmoins que le règlement de ce dossier a pour le tribunal et pour mes collaborateurs et moi-même la plus grande priorité.

Comme toujours à cet endroit, je vous prie de bien vouloir vous abstenir de toute demande de renseignement par téléphone sur le point actuel de la procédure auprès du tribunal ou de l'administrateur de l'insolvabilité.

Je vous prie de nouveau de ne bien vouloir nous signaler que **par écrit par la poste tout changement d'adresse** (pas par email) et de bien vouloir prêter attention aux remarques contenues dans le Bulletin à l'intention des créancier du 10 avril 2007 sur les **cas de succession** et autres **successions au droit d'autrui**. Pour ces cas, pour la tenue du tableau, on nécessite par écrit les preuves concrètes et les actes indiqués dans le bulletin à l'intention des créanciers. Vous trouverez sur notre [Homepage](#) un formulaire de notification d'un changement d'adresse ainsi qu'un formulaire de notification des coordonnées bancaires dans la zone des informations sur la procédure d'insolvabilité PHOENIX.

Francfort, le 18/12/14 / KUS - SCF

Frank Schmitt
Avocat – Avocat spécialisé en droit de l'insolvabilité
en sa qualité d'administrateur de l'insolvabilité